

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2017

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIE, MONIER, VIGNES.

Valablement représentée : Mme LE LAGADEC par M. BERNADET.

Secrétaire de séance : M. DULUC.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04/07/2017 est approuvé à l'unanimité moins une voix, M. BALANS.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'un terrain de 860 m², situé au lieu-dit Dutoya, appartenant aux Consorts TAPIE, au prix de 40.000€,
 - Vente d'une maison sur terrain de 928 m², située 40 Route de Malagar, appartenant aux Consorts GUITTENIT, au prix de 142.000€,
 - Vente d'une maison sur terrain de 11.082 m², située 10 Chemin de Fleur, appartenant à M. et Mme CZAMANSKI, au prix de 472.000€,
 - Vente d'un terrain de 604 m², situé 11 Le Hameau du Grand Chemin, appartenant à la SOGIL, au prix de 46.000€,
 - Vente d'une maison sur terrain de 600 m², située 3 Lotissement Les Vignes, appartenant à M. et Mme GASC, au prix de 205.000€,
 - Vente d'un hangar sur terrain de 1.190 m², situé 79C Route de Gascogne, appartenant aux Consorts TAPIE, au prix de 55.000€,
- La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017 et des arrêts maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de juillet :

Mme DUPA Isabelle : 1H15

Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de Mme DUPA.

Contrats :

- Le contrat CUI/CAE de Mme Olivia RICHARD a été renouvelé pour une durée d'un an, du 29/08/2017 au 28/08/2018.
- Le contrat de Mme Isabelle DUPA sera renouvelé pour une durée de trois mois, du 01/10/2017 au 31/12/2017. Ce contrat est un contrat de remplacement d'un agent en arrêt maladie pour lequel nous attendons la mise à la retraite.
- Le contrat de M. Julien BALSE, embauché pour une durée de trois mois, pour les travaux de l'été, pourrait être prolongé de trois mois en trois mois, pour une durée maximale d'un an, selon les besoins des services techniques. Accord du Conseil.

Nouveau régime indemnitaire :

La mise en place du nouveau régime indemnitaire, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) nécessite plusieurs étapes :

- Diagnostic de l'existant
- Déterminer l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée au régime indemnitaire : le Conseil décide le montant de base de 600,00€ par agent à proratiser selon le temps de travail
- Définir les critères d'attribution

Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parts :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui vise à valoriser des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Les différentes étapes de la mise en œuvre seront :

- Présentation du projet aux élus
- Restitution des travaux au personnel
- Présentation du projet au Comité Technique
- Délibération du Conseil
- Décisions individuelles d'attribution
- Application en paye

Pour cette année 2017, le versement pourrait intervenir en décembre.

RENTREE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a 222 élèves répartis en 10 classes : 3 maternelles et 7 élémentaires.

Cependant, une mauvaise nouvelle est venue ternir cette rentrée : Madame la Directrice a appris jeudi dernier que le contrat CUI/CAE de l'EVS n'était pas renouvelé. Cela entraîne de graves difficultés dans l'organisation « administrative » : le pointage des absences chaque matin, les départs et retours d'élèves pour raison de rendez-vous médicaux... De plus le problème des retards ne pouvant plus être géré, les enfants en retard ne seront plus acceptés. Les parents d'élèves ont été informés.

AMENAGEMENT DU BOURG :

Les deux réunions de travail qui ont eu lieu les 1^{er} et 29 août 2017, avec la Société AZIMUT et l'AGENCE B, ont permis d'avancer sur la concrétisation du schéma d'intention et de l'élaboration de propositions adaptées pour l'aménagement de notre traversée de bourg. L'avant-projet définitif devrait être rendu fin septembre.

CARREFOUR :

L'acte de vente du terrain a été signé chez le notaire fin juillet.

Une visite est prévue sur place le jeudi 07 septembre avec le « franchisé ».

En principe, l'ouverture de ce commerce devrait intervenir courant 2018.

CVLV – CONVENTIONS ET BUDGETS DES APS ET DES NAP :

Monsieur le Maire présente au Conseil les conventions de partenariat avec le CVLV ainsi que les budgets, pour l'organisation de l'Accueil Périscolaire et des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Convention APS : 16.766,82€
- Convention NAP : 31.146,00€

Le Conseil approuve les budgets de l'APS et des NAP et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'UNE AVS :

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention de mise à disposition, par le Collège Jules Ferry de Langon, de Madame MOURIERE-MEROT Pascale, agent sous CAE/CUI, pour assurer l'accompagnement d'une élève, pour laquelle la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a reconnu le besoin d'une aide à l'inclusion scolaire.

Le temps de mise à disposition concerne l'accompagnement de l'élève durant le service au Restaurant Scolaire et n'ouvre pas droit à rémunération supplémentaire. Par contre, Madame MOURIERE-MEROT bénéficiera de la gratuité du repas.

Le Conseil approuve les clauses de la Convention de mise à disposition de Madame MOURIERE-MEROT.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les associations suivantes ont adressé en Mairie des courriers de remerciements pour la subvention 2017 :

- Le Club des Blés d'Or
- La Pétanque Loisir Saint-Maixantaise
- Le Club Canin
- Y'Akadanser

TRAVAUX :

M. BERNADET informe le Conseil de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés dans le courant de l'été :

- Remplacement de la chaudière du Primaire
- Peinture des trois classes, du couloir et du préau du Primaire
- Pose de stores dans la classe de Mme MEROT et sur la porte des maternelles
- Pose d'un film occultant sur les vitres de l'Algeco
- Pose de dalles amortissantes autour du jeu dans la cour des maternelles
- Carrelage du sol de la Mairie
- Changement de l'échelle dans le clocher de l'église
- Traçage des places de stationnement sur la place de la Mairie

Les travaux sur les routes ainsi que la création d'un ralentisseur sur la rue Dussillon doivent être réalisés fin septembre/début octobre.

Pour l'abri-voyageurs qui doit être refait au rond-point des Noyers, le Département a donné son accord et une rencontre a eu lieu sur place : les travaux de préparation seront réalisés par les services techniques (taille d'une haie en accord avec le propriétaire riverain, coulage d'une dalle 4mx2mx0,20). Trois semaines après environ, le Département viendra poser l'abribus.

COMMISSION MANIFESTATIONS CÉRÉMONIES :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de la réunion du 04/09/2017 :

- pour la prestation musicale du Repas des Anciens du 09/12/2017, les musiciens souhaitent que la déclaration au GUSO soit faite en amont de leur intervention
- pour la préparation des vins d'honneur des différentes cérémonies, il a été indiqué qu'il ne fallait plus aller faire les courses à METRO. Les membres de la Commission indiquent que la qualité et les conditionnements des produits sont pourtant plus avantageux. En compensation, le responsable qui se charge de faire le déplacement à Bordeaux ne demande le remboursement que d'un seul plein par an pour son véhicule. Accord du Conseil.

- pour la gestion de la salle des fêtes, la Commission propose qu'un état des lieux soit fait au retrait et à la remise des clefs lors de la location par des particuliers. Le Conseil donne son accord afin de poursuivre la réflexion pour la mise en œuvre de cette nouvelle modalité.
- pour l'opération « OCTOBRE ROSE », Mme BANOS propose qu'une marche soit organisée le Dimanche 8 octobre, avec café au départ et apéritif à l'arrivée. Il est souhaitable de prévoir le lieu de rendez-vous au préau de l'école. Pour la décoration de la façade de la Mairie, les services techniques s'en chargent.

GESTION DES PRODUITS D'ENTRETIEN :

Mme LAGARDE informe le Conseil d'un changement de fournisseur pour les produits d'entretien :

- produits verts
- fabrication française, avec écolabel

Les essais effectués en juin ont été concluants, avec un retour satisfaisant de la part du personnel.

Cela a entraîné le changement de certains matériels (centrale de nettoyage...). La mise à disposition des nouveaux appareils est faite à titre gracieux.

Si les dosages sont bien respectés, la Commune devrait constater une baisse sur les dépenses des achats de produits.

INVITATION NAISSANCE :

M. BERNADET invite l'ensemble des membres du Conseil à participer au vin d'honneur, organisé à l'occasion de la naissance de Faustine PEDEBIBEN, le JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017, à 18H30, à la Mairie.

RESTAURANT SCOLAIRE :

M. DULUC signale au Conseil que le pointage des impayés de l'année scolaire 2016/2017 du restaurant scolaire a été réalisé fin août. Cinq familles ont été rappelées à l'ordre lundi 04/09 après-midi car leur enfant avait mangé alors que la dette n'était pas soldée. Ces personnes doivent régulariser dans la semaine. Sinon, il reste 17 familles qui ont des dettes et qui seront relancées mais, pour l'instant, elles n'ont pas réinscrit leur enfant au restaurant scolaire ou les enfants ont quitté l'école. Le montant des impayés des années antérieures s'élève à ce jour à 2.362,01€.

D'autre part, M. DULUC a pointé, d'après les fiches d'inscription 2017/2018, le mode de règlement choisi, sur 151 familles :

- 54,97% : par prélèvement automatique
- 33,11% : par chèque
- 11,92% : en espèces

CHALETS D'URGENCE :

M. BALANS informe le Conseil qu'une personne est actuellement logée dans un chalet depuis le 12/05/2017. Les deux premiers mois ont été réglés par le CCAS de Caudrot et le 3^{ème} mois par l'intéressée. Un 4^{ème} mois a été accordé jusqu'au 11 septembre, en raison des difficultés de démarches durant le mois d'août. L'assistante sociale qui s'occupe du suivi du dossier de cette personne n'ayant pas trouvé de logement à ce jour, une nouvelle prolongation d'un mois dans le chalet d'urgence va sûrement être nécessaire. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.